RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DELEGATIO REGIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE PARAMEDICALE DE GAROUA. Tel: 691 618 615 / 676 318 352 E-mail ifoppag\_infos@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

REGIONAL DELEGATION OF EMPLOYEMENT AND VOCATIONAL TRAINING

A PARAMEDICAL PROFESSIONAL INSTITUTE CENTER OF GAROUA

> Tel: 691 618 615 / 676 318 352 E-mail ifoppag\_infos@yahoo.com

### EPREUVE DE LEGISLATION

#### Définir T.

Le contrat de travail, la rémunération, le salaire, le contrat à durée déterminée, le contrat à durée indéterminée

- Citer les obligations de l'employé et de l'employeur. II.
- III. Donner la durée normale des emplois suivants :
  - a) Un emploi temporaire
  - b) Un emploi occasionnel
  - c) Un emploi saisonnier
- Donner la différence qui existe entre :
  - a) Un employé et un employeur
  - b) Un travailleur et un employeur

**Examinateur**: M FAMODJONKA FELIX

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie REGION DU NORD

DELEGATIO REGIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE PARAMEDICALE DE GAROUA. Tel: 691 618 615 / 676 318 352 E-mail ifoppag\_infos@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland NORTH REGION

REGIONAL DELEGATION OF EMPLOYEMENT AND VOCATIONAL TRAINING

A PARAMEDICAL PROFESSIONAL INSTITUTE CENTER OF GAROUA.

> Tel: 691 618 615 / 676 318 352 E-mail ifoppag\_infos@yahoo.com

## EPREUVE DE LEGISLATION

#### I. Définir

Le contrat de travail, la rémunération, le salaire, le contrat à durée déterminée, le contrat à durée indéterminée

### II. Citer les obligations de l'employé et de l'employeur.

Donner la durée normale des emplois suivants

- d) Un emploi temporaire
- e) Un emploi occasionnel
- f) Un emploi saisonnier

# Donner la différence qui existe entre :

- c) Un employé et employeur
- d) Un travailleur et employeur

**Examinateur**: M FAMODJONKA FELIX